

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt cinq, le sept juillet à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de
CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir
Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil : 1^{er} juillet 2025

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Isabelle DESAGES,
M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON,
Mme Florence DAUMARD, M. Rémi CHEDIN,
Mme Florence LOTH, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien
HURTAULT, M. Bruno MATHON

Absents excusés : M. Gilbert CAIA, Mme Bernadette
LOOSE, Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir
à Mme Isabelle DESAGES, M. Michel DUMONT, Mme
Pascale DECHAUD, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE

Absents : M. Hervé GUILLEMOT, Mme Aurélie ROUSAU,
Mme Dorota JOBEZ,

M. Rémi CHEDIN a été désignée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 7 JUILLET 2025

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 16 juillet 2025



- Décisions du Maire



- 01 Convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du cinemobile 2025-2026-2027
- 02 Vote des subventions 2025
- 03 Révisions des tarifs
- 04 Détermination des loyers F1 et F3 au dessus de la salle Maurice Delaire
- 05 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 JUIN 2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 juin 2025.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2025 – 038B

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A L'EXPLOITATION DU SERVICE DE CINEMA ITINERANT DU CINEMOBILE 2025-2026-2027

La convention d'objectifs et de moyens a pour objet de définir les engagements entre Ciclic Centre Val de Loire, la commune de Châteaumeillant et la Communauté de communes Berry Grand Sud, et de préciser leurs obligations respectives, dans le cadre de l'exploitation du service du Cinémobile.

Les engagements réciproques des signataires de la convention sont adaptés en fonction de la catégorie dans laquelle s'inscrit la commune (A, B, C ou D).

Dans le cadre de la présente convention, la commune de Châteaumeillant s'inscrit dans la catégorie B correspondant à 10 passages par an à destination de tout public et à un maximum de séances consacrées au public scolaire ou spécifique par an, s'élevant à 9 séances.

La commune de Châteaumeillant doit également nommer un référent pour la mise en œuvre du projet du Cinémobile dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la convention ci-annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DESIGNE Mme Catherine CLUZEL BURON comme référent de la mise en œuvre du projet du Cinémobile dans la commune

DELIBERATION n° 2025 – 039B

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

La Commission des Finances présente ses travaux relatifs à l'étude des demandes de subventions des associations, reçues jusqu'à présent.

Après avoir étudié les propositions de cette dernière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les subventions 2025 ainsi qu'il suit :

<u>ANIMATIONS</u>	
Comité des Fêtes de Châteaumeillant	10 000 €
Syndicat des Vignerons	1 500 €
<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES</u>	
Amicale Bouliste	500 €
Club Cycliste Castelmeillantais	2 500 €
Tennis de Table	1 800 €
Basket Club Castelmeillantais	600 €

Pétanque castelmeillantaise	500 €
US3C	1 200 €
Gym Volontaire	200 €
Société des courses Hippiques Lignières	1 000 €
<u>LOISIRS – CULTURE - TOURISME</u>	
La Gaule Culanaise	100 €
ACPTC	4 550 €
Arts au Chapitre	100 €
Châteaumeillant Bridge	300 €
Les amis de la bibliothèque centrale de prêt	250 €
<u>DOMAINE SCOLAIRE</u>	
L'association sportive du collège	200 €
DDEN Délégation du Cher	100 €
Foyer Coop Scolaire et association sportive Elémentaire	1 150 €
Coop Ecole Maternelle	550 €
<u>AIDE SOCIALE</u>	
Croix Rouge	300 €
<u>MEDICO-SOCIAL</u>	
Vie Libre	250 €
<u>JURIDIQUE – INSTITUTIONNEL</u>	
Conseil Départemental d'Accès au Droit	100 €
Médailles Militaires – Section locale	100 €
Comité Local de l'ANACR	150 €
TOTAL des subventions proposées au CM du 07/07/2025	28 000 €
Solde restant sur le compte 65748	7 000 €

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions

DELIBERATION n° 2025 – 040B

TARIFS 2025 – ACCUEIL GARDERIE PERISCOLAIRE :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs ci-dessous à appliquer à compter du **1^{er} septembre 2025** :

	Tarif de 7h20 à 8h50	Tarif de 16h30 à 17h30	Tarif de 16h30 à 19h00
Pour le 1 ^{er} enfant	2 €	2 €	3.30 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	1.50 €	1.50 €	2.50 €

Tarif forfaitaire pour les enfants empruntant les transports scolaires et arrivant entre 8h05 et 8h40 : 0,60 € par jour de transport.

Gratuité pour les enfants empruntant les transports scolaires et arrivant de 8h40 à 8h45.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les tarifs proposés pour l'Accueil Garderie Périscolaire à compter du **1^{er} septembre 2025**.

CHARGE Monsieur le Maire de leur application

DELIBERATION n° 2025 – 041B

TARIFS 2025– LOCATION DE MATERIEL

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à la location divers matériel.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs ci-dessous à appliquer à compter du **1^{er} août 2025** pour une location par un particulier résident dans la commune (gratuit pour les associations de la commune) :

Matériel	Tarif
Location Grand Barnum	60 € / jour 120 € / week end
Location Petit Barnum	40 € / jour 80 € / week end
Location palette de 10 tables et 20 bancs	100 € / jour 200 € / week end

La convention prévoit une caution de 300 euros et le locataire doit fournir une attestation d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (9 pour et 1 contre),

ACCEPTÉ les tarifs proposés pour la location du matériel à compter du **1^{er} août 2025**.

CHARGE Monsieur le Maire de leur application.

DELIBERATION n° 2025 – 042T

TARIFS 2025 – SALLES COMMUNALES

Pour une meilleure visibilité, la Commission des Finances a étudié la refonte des tarifs communaux pour la location des salles avec une application au 1^{er} septembre 2025

Tarifs salles en prestations journalières	Georges Mallet de Vandègre/Gymnase	Salle annexe gymnase	Maurice Delaire	Pôle Culturel		
	Tarif salle	Tarif salle	Tarif salle	Tarif salle de conférence	Tarif salle de classe	cuisine
Associations communales de Châteaumeillant	gratuit 2 fois/an puis 120€	gratuit	gratuit 2 fois/an puis 75 €	gratuit	gratuit	gratuit
Associations hors communes	450 €	60 €	150 €	200 €	60 €	gratuit
Particuliers	450 €	60 €	150 €	200 €	60 €	gratuit
Particuliers week end	700 €		250 €			

Chauffage salle Georges Mallet de Vandègre / gymnase du 1^{er} octobre au 30 avril : 150 euros par jour pour tous
Chauffage salle Maurice Delaire : 50 euros par jour pour tous

Caution ménage : 60 €
Caution matériel : 300 €

Pour la location des salles une attestation d'assurance est obligatoire.

Tarifs salles en location annuelle par heure d'activité hebdomadaire	Georges Mallet de Vandègre/Gymnase		Salles annexes gymnase	Maurice Delaire		Pôle Culturel		
	Tarif salle	Avec cuisine	Tarif	Tarif salle	Avec cuisine	Tarif salle de conférence	Tarif salle de classe	cuisine
Intervenant extérieur à but lucratif	210€/h/an	250€/h/an	60€/h/an	115€/h/an	140€/h/an	210€/h/an	60€/h/an	42€/h/an
Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril	6 €/ heure		1 €/ heure	2 €/ heure		2 € / heure (toute l'année)		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les tarifs proposés pour l'occupation des salles communales à compter du **1^{er} septembre 2025**.

CHARGE Monsieur le Maire de leur application.

DELIBERATION n° 2025 – 043B

TARIFS DE LOCATION DES CHALETS DE L'ETANG MERLIN POUR 2026

Il est rappelé au Conseil Municipal que les chalets de l'Etang Merlin ont été labellisés PRE VERT, ce qui permet qu'ils soient publiés dans le guide des Gîtes de France ainsi que sur le site internet national, régional et départemental.

Toutefois, pour paraître sur le guide papier des Gîtes de France, les tarifs 2026 doivent être communiqués relativement tôt.

La commission finance propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation sur les tarifs actuels, pour application au 1^{er} janvier 2026

Location	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
	16/10 au 31/03	1/04 au 30/06 1/09 au 15/10	1/07 au 31/08
1 nuit	45,00 €	58,00 €	65,00 €
1 semaine	240,00 €	320,00 €	397,00 €
1 mois	805,00 €	960,00 €	1 180,00 €

Il est proposé d'inclure les frais de consommation d'électricité (au lieu de 0.30 € le Kw)

Les modalités de location sont également reconduites, à savoir :

MODALITES

- Arrhes
 - **25 %** du montant de la location sont à verser **à la réservation** et transmis à la Trésorerie par le régisseur
 - Au départ du locataire les arrhes sont déduites du montant de la location et des frais de fonctionnement.
 - Remboursement : Les arrhes seront remboursées en cas de désistement ou d'annulation supérieur à 30 jours de la date d'arrivée ainsi qu'en cas de force majeure (maladie, hospitalisation, décès etc...), sans condition

de délai, après transmission par lettre recommandée avec accusé de réception d'un justificatif.

- Caution
 - Un **chèque caution de 200,00 €** est remis au régisseur de recettes à l'entrée dans les lieux. Il est restitué le jour du départ si aucune dégradation n'est constatée
- Dégradations – disparition et casse de la vaisselle
 - Pour les dégradations, le locataire rembourse, au moment de son départ, le montant qui est évalué par le régisseur.
 - Pour la disparition et la casse de la vaisselle, les tarifs sont fixés par délibération séparée.
 -
- Chèques vacances
 - Les chèques vacances sont acceptés par le régisseur de recettes.
- Animaux
 - Les animaux sont admis exceptés les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les tarifs proposés pour la location des chalets de l'étang Merlin à compter du 1 janvier 2026

CHARGE Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n° 2025 – 044

DETERMINATION DU LOYER DES LOGEMENTS F3 ET F1 AU DESSUS DE LA SALLE MAURICE DELAIRE

Il est exposé au Conseil Municipal que les logements communaux sis au dessus de la Maurice Delaire avaient été libérés de tout locataire en raison de la prévision de démolition de cette salle pour que soit construit l'Espace Culturel Maurice Delaire.

Ce projet, ayant été suspendu, faute de partenaires financiers, il est proposé au Conseil Municipal que, provisoirement, ces logements puissent être loués mais qu'en l'absence de travaux de remise en état, ils le soient moyennant un loyer réduit.

Aussi, dans le cadre de la location des logements F3 et F1, il est soumis à l'avis du Conseil Municipal de fixer le loyer à

- 250 € mensuels, charges non comprises pour le F3
- 150 € mensuels, charges non comprises pour le F1
- Les frais de chauffage et d'eau seront facturés suivant la consommation réelle du relevé compteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'appliquer un loyer modéré en l'absence de travaux de réfection des logements F3 et F1 au dessus de la Salle Maurice Delaire.

FIXE le montant du loyer à 250 € mensuels pour le F3 à compter du 1^{er} septembre payable à terme échu.

FIXE le montant du loyer à 150 € mensuels pour le F1 à compter du 1^{er} septembre payable à terme échu.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat de location correspondant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire énumère au conseil municipal les travaux réalisés par les services techniques ces dernières semaines : arrosage de la ville, entretien et arrosage du stade, busage de chemins, préparation du 12 juillet, broyage des chemins pour la randonnée des Maîtres Sonneurs.

Monsieur le Maire remercie M. CHEDIN pour son aide lors de la remise en état, avec une pelleteuse, des chemins des Goulais et des Terres Chaudes.

Le syndicat des vignerons organisera sa dégustation le vendredi 1^{er} août de 17h à 21h au Bar Le Chapitre. Marine Pilard animera la soirée, et un marché de producteur sera présent pour l'occasion. Monsieur Podevin souhaite une extension de sa terrasse devant le Chapitre.

A titre d'information, la commune de Châteaumeillant est la deuxième commune du département qui possède un terrain de basket 3x3 agréé par la fédération.

Un agent des écoles fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2025. Une réorganisation des emplois du temps est prévue pour la rentrée scolaire.

Monsieur DESABRES rappelle que le jury des maisons fleuries a visité les 12 participants. Les récompenses seront distribuées le lundi 27 octobre à 18h30 au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

Madame LOTH fait part de l'état déplorable de la rue de la Victoire. Des tas d'immondices sont présents et donnent une mauvaise image de la ville, notamment à proximité du musée Emile Chenon. Monsieur le Maire informe que les services techniques passeront dans la semaine pour nettoyer et retirer les immondices. Il sera étudié d'éventuelles poursuites judiciaires vis-à-vis des contrevenants.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il serait bon de signaler les points positifs comme la fin de stationnements gênants rue de la gare, la lutte contre les dépôts d'immondices près du point de collecte derrière le cimetière...

Monsieur CLAVEAU rappelle la course cycliste du 8 septembre organisée par le Challenge du Boischaud.

Monsieur CHEDIN signale que l'ancienne boulangerie rue Etienne Berger doit être squattée. Il fait part également des d'un problème concernant le broyage d'une partie d'un chemin à la Betoule.

Madame CLUZEL informe des dernières animations du musée Emile Chenon : la nuit des musées, la classe l'œuvre, rendez vous au jardin, les journées de l'archéologie. Ces événements sont des succès avec des fréquentations très satisfaisantes.

Les visites de ville, organisées par l'ACPTC, se dérouleront les vendredis 18 juillet et 8 août à 17h00 devant la mairie.

Madame DAUMARD précise que le Petit Castelmeillantis sera mis en ligne dès la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 7 juillet 2025 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Rémi CHEDIN